MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services P.V. N°2 XV 2013

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT
LUNDI 18 MARS 2013

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Catherine Bessis, Alain Brousseau, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Thomas Chalumeau, Joëlle Chérioux, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, , Marie-Caroline Douceré, Ghislène Fonlladosa, Valérie Giovannucci, Gérard Gayet, Florence Hatey-Marschal, Anne Hidalgo, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé de Lepinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez Jean-Baptiste Menguy, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin Isabelle Roy, Véronique Sandoval, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs : Pascale Bladier-Chassaigne -pouvoir à Gérard d'Aboville, Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque -pouvoir à Sylvie Ceyrac, Pascale de Zordi - pouvoir à Catherine Bruno-, Jean-Raymond Delmas -pouvoir à Marie-Caroline Douceré, Louisa Ferhat-pouvoir à Hubert Martinez-, Jean-Manuel Hue -pouvoir à Françoise Malassis-.

Sont Absents :

Messieurs : Pierre Charon, Philippe Mouricou, Fabrice Rousseau.

1. Désignation des secrétaires de séance.

Monsieur le Maire : Anne-Charlotte Buffeteau et José Baghdad sont désignés secrétaires de séance.

◊

2. Adoption du procès verbal du CICA du 25 juin 2012

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

3. Adoption du procès verbal du Conseil d'arrondissement du 3 décembre 2012

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

4. Adoption du procès verbal du Conseil d'arrondissement du 4 février 2013

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

Monsieur le Maire : Avant le début de notre séance, je voudrais tout d'abord vous informer pour ceux qui n'en n'auraient pas eu connaissance, du décès d'Huguette Valsecchi que beaucoup d'entre vous connaissaient puisqu'elle était une fille d'entrepreneurs installés dans le 15ème dès le milieu du 19e siècle, et qu'elle a marqué la vie de cet arrondissement jusqu'à ses derniers jours, étant décédée le 27 février.

Son dévouement sans faille au service des autres était légendaire, ce qui lui valut d'être décorée de la Légion d'Honneur. Sa formation d'assistante sociale, son tempérament de battante avaient fait d'elle un personnage incontournable de la vie sociale et politique de cet arrondissement. Pendant la guerre elle s'était engagée dans la Croix-Rouge et a même participé à ce titre au combat pour la libération de la Mairie du 15ème. Femme de valeur, elle continuait à s'y investir puisqu'elle présida longtemps la Croix-Rouge dans notre arrondissement. Son implication chacun le sait, ne se limitait pas à cela, ses combats se conjuguaient au pluriel, on lui doit notamment la création de l'A.S.S.A.D, la première association de soins à domicile à Paris. La création de l'Union des Institutions Sociales, à laquelle lui a succédé Sylvie Ceyrac, mais beaucoup plus tard. L'union et la transformation de la Mairie de Grenelle en Maison des associations. Toutes ces actions bien sûr, vous l'avez bien compris ont contribué à améliorer le lien intergénérationnel, à développer la cohésion sociale et à dynamiser le tissu associatif. En cette mairie, elle fut Officier municipal jusqu'à la disparition de

ces Officiers municipaux et administratrice du Centre d'action sociale. On peut dire qu'avec son départ c'est une page de l'histoire du 15ème qui se tourne.

Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Juste pour dire, Monsieur le Maire, que le groupe des élus de gauche s'associe à l'hommage que vous venez de rendre à la mémoire de Madame Valsecchi que nous connaissions bien.

Monsieur le Maire : Merci.

◊

5. XV/2013/030 : Adoption de la Procédure d'urgence.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant adopter la procédure d'urgence en ordre du jour complémentaire, puisque nous avons reçu vendredi, en fin de journée, le projet de délibération 2013 DASES 70G, après la date limite de l'envoi de l'ordre du jour.
La procédure d'urgence ne portera que sur cette communication, puisqu'il s'agit d'un projet de délibération qui sera examiné en Conseil général au Conseil de Paris du lundi 25 mars et qui est relatif à la « convention de la subvention d'un montant de 6 200 000 euros avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour la restructuration d'un Etablissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes situé 57 rue Violet à Paris (15ème) ».
Vous avez normalement reçu cette communication par ODS aujourd'hui mais vous savez que pour qu'elle puisse être examinée par notre conseil il faut que je soumette aux votes l'acceptation par le conseil de la procédure d'urgence. Je vais donc mettre aux voix l'adoption de la procédure d'urgence qui nous permettra d'examiner cette délibération en fin de conseil.
Qui est pour ? qui est contre ? Abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci

6. Communication portant sur le bilan d'activité des commissions extra-municipales.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Madame de Clermont Tonnerre pour cette communication.

Claire de Clermont-Tonnerre : Mes Chers Collègues, Le Maire vous ayant adressé un rapport d'Activité assez exhaustif je vais centrer mon intervention sur les principales problématiques abordées par ces 5 commissions :

❖ D'abord la COMEX Développement économique et emploi. Présidée par Grégoire LUCAS, elle regroupe des partenaires institutionnels comme Pôle Emploi et la CCIP, des chefs d'entreprises et des créateurs d'entreprises qui résident ou travaillent dans le 15e.

Au cours des débats les entrepreneurs ont exprimé le souhait de disposer d'une structure commune favorisant dynamique territoriale et échanges. C'est dans ce contexte qu'a été créé le Club d'Entrepreneurs PEP'S 15 qui permet de disposer d'un interlocuteur représentatif faisant remonter les attentes et les difficultés rencontrées par les entreprises. Lors de la dernière commission, les membres ont présenté le Trophée des Entrepreneurs remis en Mairie fin 2012. PEP'S 15 a également proposé la création d'une bourse aux échanges de locaux mettant en relation les nouveaux entrepreneurs en recherche de bureaux et les entreprises disposant de surfaces vacantes.

Les réunions de la commission sont aussi l'occasion pour les instances représentatives du secteur économique de présenter leurs activités afin de les développer dans l'arrondissement.

Cette COMEX œuvre également à la préparation et à l'organisation des forums « emploi et création d'entreprises » dont l*a prochaine édition se tiendra le 13 juin*. Une trentaine d'entreprises et de structures d'insertion seront présentes afin de proposer des offres d'emplois, d'informer et de conseiller les habitants à la recherche d'un emploi ou souhaitant créer leur entreprise.

❖ La COMEX Commerce, artisanat et métiers d'art que préside Gérard GAYET regroupe des représentants du monde économique (CGPME, CCIP…), ainsi que des Présidents d'associations de commerçants et d'artisans. Cette instance a suscité une émulation entrainant la création de 6 nouvelles associations de commerçants depuis 2008.

De nombreuses problématiques relatives au commerce sont abordées : illuminations de Noël, ouverture dominicale des établissements… Les réunions sont aussi l'occasion de souligner les difficultés rencontrées, notamment en matière de stationnement, de sécurité et d'affichage commercial sauvage.

Les grands projets impactant les commerçants figurent à l'ordre du jour des séances : le centre commercial Beaugrenelle a ainsi été abordé à trois reprises. Autre exemple : en novembre dernier, Gérard ATLAN, Président du conseil du commerce de France est venu parler de l' *e-commerce*.

Par ailleurs, les réunions sont régulièrement l'occasion pour les associations de faire part de leurs initiatives et projets d'animation que la Mairie s'efforce de promouvoir.

La commission prépare aussi le marché de Noël, qui réunit chaque année depuis 2009 une vingtaine de commerces du 15ème

Enfin, un sous-groupe de la commission a été créé en juin 2012 afin d'organiser une animation destinée à harmoniser les relations entre le Centre commercial Beaugrenelle et les associations de commerçants.

❖ La COMEX Cadre de vie et accessibilité que président Franck LEFEVRE et Marie TOUBIANA comprend un collège de personnalités qualifiées parmi lesquelles le Directeur de l'agence de développement de la RATP et les Présidentes des « Paralysés de France » et « de France Alzheimer »,

Deux groupes de travail traitant des questions de transports et d'accessibilité » font remonter les problèmes de carrefours dangereux, et de traversées piétonnes non accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le groupe « déplacements » a établi un état des lieux des transports dans le 15ème, travaille sur la création de minibus de quartier et sur le recensement des places de parking vacantes.

Le groupe « accessibilité » a réalisé un questionnaire destiné aux commerçants de la rue du Commerce afin d'améliorer leur information sur la réglementation en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite

Une marche exploratoire a également été organisée autour du Centre Saint Jean de Dieu avec les Conseillers de quartier Saint-Lambert afin d'évaluer l'accessibilité de la voirie et des jardins du secteur.

Enfin, dans le cadre du Colloque organisé le 27 septembre par la Mairie du 15e et Familles de France sur le thème : « vivre le handicap dans le 15e», les membres de la commission ont préparé les 2 tables-rondes - « jeunes et handicap » et « vivre à domicile et accessibilité ».

La commission du cadre de vie et de l'accessibilité est également intervenue dans les Conseils de quartier Saint Lambert et Violet/Commerce pour sensibiliser ces assemblées à la question du handicap. Lors de ces séances, les habitants ont souligné les problèmes d'accessibilité, particulièrement marquants dans les transports, notamment dans le métro, déplorant que certaines stations rénovées n'aient pas fait l'objet d'une mise en accessibilité.

Enfin, je précise que Marie-Caroline DOUCERE, à qui le Maire vient de confier la délégation du Handicap, est désormais en charge d'une partie de cette Commission.

❖ La COMEX que préside Jérôme LORIAU couvre, elle, les secteurs de la Santé et de la Santé mentale

Outre son action dans le domaine de l'information et de la formation, la commission Santé met en place des Conférences-débat sur la prévention et a notamment organisé une conférence intitulée « bien manger à tout âge »

La commission Santé a également vocation à rassembler les professionnels du secteur pour évoquer les problématiques des personnels de santé et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer en matière de circulation et de stationnement dans le cadre de leurs déplacements.

La Commission Santé Mentale, quant à elle œuvre pour une meilleure information de nos concitoyens sur cette thématique : elle s'est en particulier intéressée à la question du maintien à domicile pour les personnes porteuses de maladies mentales.

Elle est à l'origine de la création du Conseil Local de Santé Mentale qui a pour objet de faire travailler ensemble : élus, psychiatres, associations, ainsi que les structures sociales, médico-sociales et sanitaires, afin de favoriser une meilleure insertion du malade psychique dans la cité.

Par ailleurs, un Guide Pratique de la Santé Mentale a été réalisé afin de présenter les différentes structures d'accueil et de soins psychiatriques dans le 15ème pour les adultes, les adolescents et les enfants.

Trois tables rondes ouvertes au public ont été organisées dans le cadre de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale. La 4e table-ronde « ville et santé mentale » se tenant d'ailleurs demain.

❖ La COMEX environnement et développement durable dont j'ai la charge rassemble experts, acteurs du développement durable, associations et citoyens ayant manifesté leur intérêt. Elle est un lieu de débats autour d'idées et de propositions qui ont vocation à alimenter la réflexion et à inspirer de nouvelles initiatives se rapportant au développement durable. La Commission veille au respect de la démarche environnementale dans tous les domaines de l'action municipale et s'attache à améliorer la sensibilisation de nos concitoyens aux enjeux environnementaux.

3 groupes de travail ont été créés : un Groupe « bruit et pollution » qui travaille sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, un Groupe « végétalisation de l'espace public », et un Groupe « diminution de la consommation énergétique » qui initie des actions d'information auprès des copropriétaires à l'image du « Café Climat » qui aura lieu le 5 juin en partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat.

Les réunions de la COMEX ont également vocation à développer les échanges entre ses membres. Ainsi le point d'actualité environnementale de décembre portait sur l'alimentation durable dans les cantines, la végétalisation de l'espace public, le fonctionnement du centre de tri du Syctom, l'organisation d'une bourse aux vélos, le nouveau dispositif d'observation de la qualité de l'air qui va être installé sur le ballon du parc Citroën, la révision du Plan Climat, et la présentation de dispositifs innovants comme Voltalis…

Par ailleurs la COMEX est au cœur de l'organisation de la journée du développement durable qui rassemble près d'une trentaine de partenaires. La prochaine Edition de cette manifestation à laquelle sont conviés tous les Centres de Loisirs aura lieu le 3 avril. Cette journée sera notamment axée sur le tri des déchets, la biodiversité, les économies d'énergie, et les déplacements doux…

Pour conclure, Mes Chers Collègues, ces cinq Commissions sont des acteurs essentiels de la vie démocratique locale, elles permettent d'associer les forces vives de l'arrondissement, experts, sachants ou simples citoyens passionnés, afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants du 15e.

Je tiens en tant que rapporteur de cette communication à saluer tout le travail accompli par l'ensemble des membres de ces Commissions qui mettent avec dévouement leurs compétences au service de notre Municipalité.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour cette communication exhaustive sur le bilan de nos COMEX. Qui souhaite intervenir ?
Madame Toubiana.

Marie Toubiana : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais au nom de Franck Lefevre et moi-même saluer le travail de tous les membres de la COMEX « Cadre de vie et accessibilité ». Je soulignerai les nombreuses suggestions intéressantes qui ont été faites durant ces travaux. J'en citerai deux ou trois : le montant de l'amende qui devrait être affiché sur les places de stationnement réservées aux places GIG-GIC, les propositions de subventions aux taxis qui rendraient leurs voitures accessibles, le problème du trafic des cartes d'invalidité et les recherches effectuées pour trouver des solutions afin de rendre leurs photocopies impossibles. Je voudrais signaler aussi, concernant spécialement ma délégation, que la mise en accessibilité pour les jardins du 15ème a été estimée par la DEVE du 15ème à 1 500 000 €, ce qui malheureusement rendra impossible cette mise en accessibilité pour 2015.

Monsieur le Maire : Il faudra tout de même essayer dans le respect de la loi. Merci de vos interventions.
Il s'agit d'une communication qui n'est pas soumise aux votes. Merci à tous les présidents, les responsables de ces commissions et surtout à leurs membres qui continuent à travailler dans l'intérêt des habitants.

◊

7. 2013 DPE 28 : Approbation des modalités de lancement d'un marché de mise à disposition de moyens matériels et humains pour le stockage et le transport des déchets encombrants de la Ville de Paris.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire. Juste une interrogation à la lecture de cette délibération, il est fait mention en page 2 d'une enquête confiée en 2010 à la Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires pour évaluer la qualité de cet accueil au sein des CVAE parisiens, je voudrais avoir, si Claire de Clermont-Tonnerre peut nous éclairer sur ce point, les tenants et les aboutissants de cette étude, et savoir si au moins nous avons eu connaissance des modalités des résultats de cette enquête. Merci

Monsieur le Maire : Voila une question utile. S'il n'y a pas d'autres interventions je vais demander à Madame de Clermont-Tonnerre de répondre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Je suis désolée de vous apporter une réponse négative. C'est une enquête qui a été visiblement, d'après ce que nous dit la délibération, conduite par la DUCT en 2010. Malheureusement cette enquête, en tout cas son résumé n'a pas été joint à cette délibération ni adressé au Maire du 15ème arrondissement, ce qui est regrettable, d'autant que c'est sur ces bases que s'appuie la Ville pour re-municipaliser l'accueil dans les centres de tri et dans les déchèteries.

Cette délibération pose plusieurs questions, d'abord pourquoi, si la ville n'était pas satisfaite du service rendu par l'entreprise titulaire du marché, n'a-t-elle pas plus tôt réagi à la mauvaise gestion de la déchèterie. Ensuite pourquoi n'a-t-on pas souhaité relancer une consultation en direction des entreprises privées en mettant dans le cahier des charges des obligations de formation et d'amélioration de l'accueil des usagers.

Je dirais que cette délibération appelle d'autres remarques pour notre déchèterie du 15ème qui est située Quai d'Issy-les-Moulineaux, sous le périphérique. Je dois dire que lorsque l'on passe devant, elle est plutôt sinistre et vieillissante et ne donne pas à nos voisins d'Issy-les-Moulineaux et à tous les automobilistes qui empruntent le périphérique une image très positive de la politique de propreté de la Ville de Paris.

Je voudrais intervenir sur un autre point, pour dire que se posent des problèmes de sécurité pour les personnels de la déchèterie mais aussi pour les habitants qui viennent se débarrasser de leurs encombrants. En effet, un certain nombre de personnes originaires des pays de l'Est sont souvent présentes aux abords de la déchèterie et voire même à l'intérieur et importunent les habitants qui viennent déposer leurs encombrants. Certes la police et la DPP interviennent mais je me demande dans quelle mesure il ne serait pas opportun d'installer la vidéosurveillance pour limiter ce type de nuisance.

Au vu de l'ensemble de ces éléments et en attendant de disposer de plus amples informations lors de la 4ème commission qui siègera demain, je vous propose mes chers collègues de vous abstenir sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Une explication de vote Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Juste pour indiquer que mon groupe votera cette délibération. Je dois avouer ne pas bien comprendre les réserves de Madame de Clermont-Tonnerre. Pourquoi cela n'a pas été fait plus tôt ? Et bien parce qu'il fallait avoir une étude qui montrait que le service n'était pas à la hauteur de ce qu'on était en droit de demander. Au contraire, à la place de Madame de Clermont-Tonnerre, je me féliciterais que la Ville de Paris ne reconduise pas systématiquement ce qui se passe et fasse des examens réguliers. Quant à ne pas avoir communication de l'étude en question, Madame de Clermont-Tonnerre, je pense que vous savez que si vous demandez à l'Adjoint compétent, lors de la prochaine 4ème commission de vous confier cette étude, il vous la fera passer. Il n'y a pas vraiment de difficultés sur le sujet et vous pouvez lui poser la question.

Monsieur le Maire : Je pense aussi que lorsqu'une délibération est soumise à notre conseil et que cela concerne un établissement ou un dossier concernant le 15ème, l'adjoint compétent pourrait nous fournir l'ensemble des documents, notamment les résultats de l'étude. Mais c'est la raison pour laquelle je suppose, Madame de Clermont-Tonnerre préconise l'abstention dans l'attente de ce qui sera répondu demain en 4ème commission et au Conseil de Paris. Cela ne préjuge pas de notre vote final.

Claire de Clermont-Tonnerre : Juste un mot pour répondre à Monsieur Dargent. Je signale que les adjoints compétents ne répondent pas toujours puisque j'attends les réponses aux questions écrites que j'ai posées il y a 6 mois en Conseil de Paris.

Monsieur le Maire : Je vais soumettre aux votes ce projet de délibération sur lequel Madame de Clermont-Tonnerre préconise l'abstention.
Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Adopté

◊

8. 2013 DU 94 : Suppression de la zone d'aménagement concerté Citroën-Cévennes (15e)

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

9. 2013 DLH 24 : Modification de la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Paris au prêt PAM à contracter par France Habitation en vue du financement d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 80 logements, 19-23 rue de l'Eglise (15e)

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

10. 2013 DLH 51 : Conclusion d'un avenant n°4 au traité de concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

Monsieur le Maire : Nous avons maintenant un projet numéro 10 DLH 51 qui est la conclusion d'un avenant n°4 au traité de concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

Monsieur le Maire : Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Je ne vais pas remettre en cause l'intégralité du travail réalisé par la SOREQA pour le traitement des immeubles parisiens dégradés, mais une fois de plus nous sommes contraints de dénoncer le comportement de cette société sur les opérations qu'elle conduit dans notre arrondissement. D'abord au 95 rue Brancion, la SOREQA s'acharne à mettre en péril le fonctionnement de la boulangerie Poilâne et je crois que mon collègue Gérard Gayet aura l'occasion de revenir sur ce point. Ensuite, au 266 rue Lecourbe, 181 Croix Nivert où la SOREQA n'est d'ailleurs pas la seule fautive. La Mairie de Paris a sa part de responsabilité. Non contente d'avoir laissé inoccupé pendant des années un bâtiment datant de 1845 qui a fini par se dégrader, la Mairie de Paris a laissé de futurs propriétaires acheter des appartements dans une deuxième maison attenante qui datait de la même époque sans faire valoir son droit de préemption, elle a ensuite missionné la SOREQA pour mettre tout le monde dehors, nouveaux propriétaires comme locataires afin de faire table rase du bâti dont la commission du vieux Paris avait pourtant

recommandé la conservation et la réhabilitation exemplaire. La ficelle était tellement énorme que lors de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable à la déclaration d'utilité publique de cette opération où la Ville de Paris est en faute. A l'occasion de cette délibération, nous dénonçons une nouvelle fois la désinvolture avec laquelle cette société traite les opérations qui lui sont confiées, non seulement elle s'affranchit de l'accompagnement social et des diagnostics patrimoniaux mais elle méprise les procédures d'enquête publique en décidant de passer outre l'avis négatif émis par un commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire : Monsieur Gayet

Gérard Gayet : Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis un certain nombre de conseils on s'aperçoit que l'empire de cette société s'étend, il y avait la rue Brancion, maintenant il y a la rue de la Croix-Nivert, la rue de Javel. Or je suis très inquiet de voir que cette société a un comportement inadmissible avec les commerçants qui occupent les pieds d'immeubles. Je me suis rendu au mois de décembre encore chez Poilâne, le problème que je vous avais posé n'était toujours pas résolu et je suis très inquiet que nous perdions à terme l'entreprise Poilâne si cette société ne fait pas plus d'effort pour régler ce problème. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Pour en rester à la délibération je voulais juste rappeler à notre conseil que quand Bertrand Delanoë a été élu Maire de Paris, à la suite de plusieurs mandatures emmenées par les élus de la majorité de ce conseil, et bien Paris comptait plusieurs milliers de logements insalubres. Merci

Monsieur le Maire : Bien sûr vous avez raison et on ne peut que se louer des efforts accomplis par les uns et par les autres, mais il s'agit de problèmes vraiment très précis, qui sont très concrets, très techniques et sur lesquels d'ailleurs nous avons eu, comme le disait Gérard Gayet, un débat, notamment pour Poilâne. Je me souviens qu'au conseil d'arrondissement de janvier 2011, nous avions évoqué ce sujet en conseil, d'ailleurs c'est Monsieur Gayet lui-même qui avait interpellé Madame Hidalgo sur les conséquences pour l'entreprise Poilâne, qui devait quitter l'arrondissement si elle ne pouvait pas bénéficier de cet entrepôt et Madame Hidalgo nous avait assuré ici qu'elle trouverait une solution satisfaisante, d'ailleurs nous avions voté le projet de délibération à l'époque. Or depuis janvier 2011, et nous sommes en mars 2013, il n'y a eu aucune évolution de l'affaire, nous sommes inquiets pour cette entreprise qui est une entreprise réputée, connue du 15ème.

Et il en va de même pour l'immeuble évoqué par Claire de Clermont-Tonnerre situé rue de la Croix-Nivert, où il y a des propriétaires qui ont été amenés à faire des travaux et qui apprennent tout à coup qu'ils sont exclus, il y a vraiment des sujets techniques concrets. Nous demandons des réponses, nous avons multiplié les courriers, malheureusement nous n'avons pas de réponse à ce jour.

Monsieur le Maire : Madame Poirault-Gauvin

Géraldine Poirault-Gauvin: Merci Monsieur le Maire. Je siège au Conseil d'administration de la SOREQA et à deux reprises j'ai évoqué les deux dossiers que vous venez collectivement d'évoquer. On ne peut pas dire que la SOREQA n'est pas au courant, n'est pas informée des réticences du conseil d'arrondissement du 15ème et des préoccupations des élus du 15ème. Mais la réponse des élus qui siègent à la SOREQA, donc Monsieur Mano principalement, c'est de dire qu'à partir du moment où le Conseil de Paris approuve le projet, la SOREQA se doit de suivre les préconisations du Conseil de Paris. Il s'agit vraiment d'une décision politique et il est tout à fait possible pour le Conseil de Paris, donc pour les élus de la majorité de la Mairie de Paris, de revenir sur ces projets lorsqu'il y a des obstacles techniques qui se posent. Je tenais à le préciser ici parce que il y a vraiment une information qui a circulé, en tout cas par mon intermédiaire et non pas par l'exécutif de la Mairie centrale.

Monsieur le Maire : Madame Lalem.

Fatima Lalem : En terme de problématique technique, il y a une volonté de rechercher systématiquement des solutions, simplement il y a aussi un problème politique et au-delà un problème de santé et de salubrité publique auquel nous sommes les uns et les autres astreints, et comme l'a rappelé mon collègue, il y une préoccupation réelle liée à la dégradation de l'habitat qui fait qu'à un moment donné les outils techniques que sont la concession d'aménagement telle qu'elle a été confiée à cette société est un outil pertinent et au demeurant je crois que c'est le seul outil que nous pouvons utiliser dans ce genre d'opération. Donc je crois que nous avons les uns et les autres longuement débattu sur l'appréciation qui pouvait être faite pour tel ou tel commerçant sur la situation qu'il vit, mais il y a aussi les autres contraintes qu'il faut mettre en avant et je tenais aussi à les rappeler, je crois que c'est important de le dire dans cette instance.

Monsieur le Maire: Chacun bien sûr appréciera vos propos surtout les commerçants concernés. A partir du moment où c'est une question technique peut-être pas si difficile à résoudre, il est dommage qu'une entreprise importante du 15ème soit obligée de se délocaliser à cause de telles raisons.

Madame Margueritte.

Catherine Margueritte : Merci Monsieur le Maire. Evidemment on peut parler technique, on peut parler d'hygiène, on a l'impression vraiment que la population est en danger. Sur le quartier Brassens-Brancion, la société Poilâne est quand même importante pour les habitants du quartier qui apprécieront effectivement les difficultés que l'on fait à ce commerçant pour pouvoir vivre et exercer sa profession correctement. A l'heure où l'on manque de commerces de bouche dans notre quartier, je crois que les habitants apprécieront.

Monsieur le Maire : Chacun s'est exprimé. Le rapporteur des délibérations, Madame Tachène.

Anne Tachène : Juste pour la conclusion. Simplement rappeler à chacun que la société SOREQA avait été créée pour lutter contre l'habitat insalubre et qu'à ce titre notre arrondissement est concerné depuis 2010 par trois opérations. La première est celle du 93-95 rue Brancion, c'est un dossier que nous connaissons bien, que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises, que ce soit en conseil d'arrondissement ou en conseil de Paris, pour lequel notre collègue Gérard Gayet avait déjà interpellé Madame Hidalgo qui avait assuré de trouver une solution satisfaisante. Mais visiblement elle n'a pas trouvé le chemin.
Sur le projet du 166 rue Lecourbe, c'est un sujet que nous connaissons bien et les rappels faits par Claire de Clermont-Tonnerre l'ont démontré tout à l'heure. Aussi, pour confirmer les avis que nous avons déjà émis ici et au conseil de Paris et pour continuer d'alerter Madame Hidalgo sur cette question qui est extrêmement importante, je vous propose de donner un avis défavorable à cette délibération.

Monsieur le Maire : Nous allons soumettre aux votes cette délibération, qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Ce projet est rejeté. Merci.

◊

11. 2013 DF 6 : Lancement d'un dialogue compétitif pour un marché de conception, fabrication, pose et d'entretien d'abris voyageurs et mobiliers urbains associés avec exploitation publicitaire.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

12. 2013 DVD 20 : Programme 2013 de mise en accessibilité aux usagers en fauteuil roulant de lignes de bus à Paris et demande des subventions correspondantes auprès du STIF.

Monsieur le Maire : nous avons ensuite le numéro 12 DVD 20 concernant le programme 2013 de mise en accessibilité aux usagers en fauteuil roulant de lignes de bus à Paris et demande des subventions correspondantes auprès du STIF.
Madame Douceré.

Marie-Caroline Douceré: Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme l'indique le schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des parisiens en situation de handicap 2012/2016 actuellement les transports de droit commun et les transports adaptés ne permettent pas de répondre à l'ensemble des demandes des personnes en situation de handicap.
Conformément à la loi de 2005, le métro n'est pas assujetti au délai légal de 10 ans de mise en accessibilité aux UFR, Usagers en Fauteuil Roulant, cependant cela n'interdit pas aux décideurs publics de faire preuve d'ambition c'est pourquoi j'espère dans les prochaines années que l'accessibilité du métro pour les personnes à mobilité réduite, personnes en situation de handicap, bien sûr, femmes enceintes, personnes âgées, couples avec enfants, ne se limitera pas à une vingtaine de stations comme aujourd'hui.
Mais avant cela assurons-nous du bon fonctionnement des dispositifs existants, beaucoup reste encore à faire pour rendre l'accessibilité pleine et entière dans les transports dits de substitutions principalement le bus.
Cette délibération envisage la mise aux nouvelles normes des pentes de palettes rétractables, j'en profite donc pour indiquer que des problèmes de maintenance de ces palettes m'ont été signalés. La Mairie de Paris a-t-elle engagé les discussions avec ses partenaires la RATP et le STIF afin qu'un contrôle quotidien soit réalisé et éviter qu'un bus non opérationnel ne quitte le hangar le matin laissant ainsi un usager en fauteuil roulant sur le bord du trottoir, ce qui rend inopérants les investissements engagés en matière d'aménagement de la voirie.
Par ailleurs, sauf erreur de ma part, je ne vois pas apparaître dans cette délibération la programmation financière de mise en accessibilité du minibus électrique. Minibus tant attendu par les habitants du 15ème depuis de nombreuses années.

A ce jour, sur les 27 points d'arrêt envisagés la majorité d'entre eux ne seront apparemment pas des points d'arrêt existant mais des créations. Aussi, aimerais-je savoir si dès sa mise en service les aménagements indispensables aux arrêts de ce minibus ont été anticipés ? Si oui, avec quel moyen financier ? Une étude de faisabilité a-t-elle été réalisée ?
Par ailleurs, cette délibération envisage, entre autre, la mise en accessibilité des points d'arrêt sur de nouvelles lignes traversant le 15ème, nous ne pouvons que nous en féliciter.
Cependant cette délibération est présentée comme le dernier programme de travaux, or, des points ne sont pas aménagés sur les lignes 28, 39, 42, 70, 82 et 89.
La déclaration d'accessibilité d'une ligne ne remet en aucun cas en cause les travaux qui restent à effectuer. L'objectif est bien, sauf impossibilité technique, ce qui n'est pas le cas en l'espèce, de rendre accessible 100% des points d'arrêt des lignes.
Je souhaiterais donc savoir quand le financement de leur mise en accessibilité sera programmé ?
Je tiens également à souligner que la Mairie de Paris, qui se dit très attachée à l'accessibilité universelle, n'a publié son plan de la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics qu'en septembre 2012 alors que la loi avait fixé comme date limite décembre 2009. Question du non respect des délais par les collectivités territoriales, d'ailleurs soulevé par le Député Jean-Christophe Cambadélis en 2011. La Maire de Paris entend-elle consacrer des moyens budgétaires plus importants à la hauteur de son ambition et des enjeux, car beaucoup reste encore à faire.
Enfin, dans les prochains mois, le siège de la Fédération des Aveugles s'installera rue Gager-Gabillot, Philippe Goujon s'est tout de suite saisi du sujet afin que des aménagements et réfections nécessaires soient engagés au plus vite, aussi je saisis l'occasion de cette prise de parole pour vous en remercier Monsieur Le Maire.

Monsieur le Maire : Merci de cette communication et de ces questions. D'autres interventions ? Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. A l' occasion de cette délibération, je tiens à insister sur la nécessité de mettre en accessibilité au moins une ligne de métro desservant l'hôpital Necker.
Je rappelle que l'hôpital Necker accueille chaque année environ 73 000 urgences, 305 000 consultations externes et 61 500 hospitalisations, compte-tenu du nombre important de personnes se rendant à Necker il est indispensable d'améliorer les conditions d'accès, or, sur les quatre stations de métro

desservant le groupe hospitalier aucune n'est accessible que ce soit à Sèvres-Lecourbe, Duroc, Pasteur ou encore à Falguière.
Il semblerait que la RATP réfléchisse, avec le STIF, à un futur programme de modernisation des stations dans lequel l'opportunité d'étudier la faisabilité de l'ajout d'escaliers mécaniques à la station Pasteur a été identifiée, mais ce ne sont malheureusement que des perspectives vraiment très floues et très lointaines dont nous ne pouvons nous satisfaire.

Monsieur le Maire : Madame Poirault-Gauvin

Géraldine Poirault-Gauvin : Sur la demande et le dossier que Claire de Clermont-Tonnerre vient d'évoquer concernant l'accessibilité de l'hôpital Necker, je constate que depuis des années tous les échelons concernés ont été sollicités : le Conseil de quartier concerné a déposé plusieurs fois un vœu qui a ensuite été approuvé en Conseil d'arrondissement, c'est ensuite remonté au Conseil de Paris, je suis moi-même intervenue au Conseil Régional pour évoquer ce point.
Donc tous les acteurs concernés sont parfaitement informés de cette situation. Donc je m'interroge sur le rôle et l'écoute de ceux qui décident de ces remontées de terrain et je voudrais partager le mécontentement, l'indignation de Claire de Clermont-Tonnerre sur ce point.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Sur ce mécontentement partagé, on est tous ici favorable à ce que l'ensemble des stations de métro de Paris soient accessibles, là-dessus il n'y a pas de doute, la question ne vous aura peut-être pas échappé, c'est une question de coût.
Aujourd'hui, je vous indique que l'hôpital Necker est desservi par le métro mais il est aussi desservi par des lignes de bus. Je vous rappelle qu'en 2001 quasiment aucune des lignes de bus n'étaient accessibles et qu'il fallait pour les bureaux de vote porter les citoyens parce que pendant des années personne n'avait jugé utile que les bureaux de vote soient accessibles.
Je mets cela en perspective parce que l'histoire permet aussi de comprendre un certain nombre de choses et puis je signale à mes deux honorables collègues que c'est certainement très intéressant d'avoir une station accessible à Necker pour les personnes à mobilité réduite mais c'est tout aussi important qu'il y ait au moins une autre station sur la même ligne qui soit accessible.
Donc vous voyez que c'est un peu plus compliqué que l'accessibilité d'une station à Necker parce que autrement ce serait une façon de faire dont on aurait de vraies raisons de se moquer Madame de Clermont-Tonnerre et Madame Poirault-Gauvin.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy

Jean-Baptiste Menguy : Je suis frappé de la désinvolture avec laquelle Monsieur Dargent, président de la 3ème commission sur les transports, parle des problèmes d'accessibilité dans le métro.
Monsieur Dargent vous savez très bien quelle est la réalité des transports en commun pour les PMR actuellement c'est qu'ils ne peuvent pas avoir accès, qu'ils soient en fauteuil, qu'ils soient en poussette, qu'ils soient avec une canne, même des touristes avec une valise importante qui veulent changer d'une gare à un aéroport, ne peuvent pas prendre le métro parce que le métro n'est pas accessible.
Alors, qu'est-ce qu'ils font ? Ils sont rejetés sur les transports de surface et nous connaissons l'état de la circulation en surface, même si les bus sont accessibles, de toute façon, traverser Paris en bus ou avec les équipements de la Ville pour les personnes handicapées c'est à chaque fois une course d'obstacles. Vous ne pouvez pas parler des problèmes d'accessibilité avec cette désinvolture, à la limite du mépris, en tout cas d'une méconnaissance évidente du terrain sans proposer un certain nombre de solutions.
Cela fait douze ans que vous êtes aux responsabilités, Monsieur Dargent, vous ne pouvez pas à chaque fois vous reporter à ce qui s'est passé avant, vous êtes également comptable des douze dernières années qui ont fait que Paris est une ville d'exclusion sociale vis-à-vis des personnes à mobilité réduite. Ce n'est plus possible aujourd'hui dans une capitale européenne, comme Paris.
Cela doit faire longtemps que Monsieur Dargent n'a pas été à Londres parce que s'il y avait été à Londres récemment il saurait que les stations de métro sont largement plus accessibles que les stations parisiennes, c'est la première des choses.
La deuxième, c'est que la gauche, la majorité, l'exécutif municipal n'ont absolument pas eu comme priorité de rendre accessible le métro parisien et ça ça s'appelle de l'exclusion sociale et vous en êtes comptable parce qu'en douze ans vous auriez pu faire tellement de choses plutôt que de prendre des investissements comme le stade Jean Bouin à plus de deux cent millions d'euros. Vous auriez pu rendre une vingtaine de stations importantes accessibles. Et moi je vous le dis que l'on soit en fauteuil roulant, qu'on soit avec une poussette, une valise, avec une canne c'est inadmissible que l'on ne puisse pas prendre le métro parisien à Madeleine et même à la Motte-Picquet.
Monsieur Dargent, amusez-vous, si vous avez le temps, de sortir de la station Motte-Piquet-Grenelle avec un fauteuil roulant ou avec une poussette, vous allez voir à quel point on galère en permanence dans le métro parisien à la station Motte-Picquet-Grenelle. C'est la réalité du terrain, Monsieur Dargent, cela fait

bien longtemps que vous l'avez délaissée au profit d'utopies complètement inutiles.

Monsieur le Maire : vivement « Landau-lib », Madame Lalem on vous écoute.

Fatima Lalem : juste pour vous donner une petite information, Monsieur Menguy parlait de 20 stations de métro, c'est précisément le chiffre des stations de métro aujourd'hui accessibles, pour moi ce n'est pas assez, ce n'est jamais assez. Les efforts que nous avons à faire restent importants mais vous devriez avoir une attitude aussi de clarté et de ne pas balancer des chiffres n'importe comment.
Nous savons très bien que le PAM que nous avons mis en place augmente son activité de 8% chaque année, il y a un effort conséquent qui est fait donc vous ne pouvez pas dire que rien n'a été fait, il faut-peut-être dire que nous pouvons et nous devons aller plus loin mais des efforts très importants ont été faits et des moyens très importants ont été consacrés.

Monsieur le Maire : Merci Madame Lalem, Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Je trouve dommage que sur un sujet aussi important on ne puisse pas trouver un consensus et une perspective partagée.
D'abord, partagez le constat pour dire que des efforts importants ont été faits, comme le rappelait Madame Lalem, sur les dernières années sur la mise en accessibilité d'un certain nombre de stations. Nous prenons le métro et les stations Motte-Picquet et Bir-Hakeim ont bénéficié d'ascenseurs qui permettent sur cette ligne 6 une mise en accessibilité ou, du moins, d'accéder de manière plus aisée à ce métro.
Ce n'est certainement pas suffisant et d'ailleurs, je rappelle ici la bonne volonté des élus de gauche que nous sommes concernant le point spécifique de Necker ; il y a quelques années, il avait été soumis par votre majorité un vœu sur la mise en accessibilité d'une station de métro autour de Necker, notamment pour répondre à ces besoins là et nous l'avions voté en disant que cela devait être une priorité dans le 15ème arrondissement. Effectivement, c'était un point névralgique mais qui pose un certain nombre de problèmes techniques, je ne suis pas expert et je ne pourrais pas vous donner les tenants et les aboutissants, mais en tout cas c'est une volonté que nous avons tous de faire en sorte que dans ce quartier là il puisse y avoir une mise en accessibilité plus importante.
Pour autant, comme il a été souligné, des efforts importants ont été faits ; il reste encore à en faire mais ça ne dépend pas que de la Ville de Paris, je veux bien que vous nous accusiez de tous les maux mais dans cette délibération on parle du STIF et effectivement la Ville de Paris qui y contribue n'est pas la seule

décisionnaire. Les arbitrages qui sont faits au niveau de cet organisme ne donnent parfois, malheureusement, pas la priorité à Paris donc oui nous nous battons pour qu'il y ait des priorités plus importantes qui soient données à Paris sur cette mise en accessibilité, oui c'est encore insuffisant mais nous continuons à avancer dans cette dynamique qui est la notre, maintenant, depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire : pour un fait personnel, très rapidement.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire ce que vient de dire Monsieur Baghdad est faux, à la station Motte-Picquet-Grenelle, il y a des ascenseurs sur un certain nombre de paliers mais si vous arrivez à la station, je vais vous dire les choses très précisément Monsieur Baghdad, par la ligne 8 ou la ligne 10 eh bien il n'y a que des escaliers, donc vous ne pouvez pas dire que la station Motte-Picquet est accessible parce qu'elle ne l'est pas.

Monsieur le Maire : Effectivement la station est dotée d'ascenseurs, mais elle ne permet pas aux PMR d'accéder au métro lui-même. Madame Margueritte, et puis on va arrêter là.

Catherine Margueritte : Je voulais donner raison à Monsieur Baghdad, effectivement beaucoup d'aménagements ont été faits mais surtout sur la chaussée c'est-à-dire pour les bus, tout en sachant, Monsieur Baghdad, que 20% de la population prend le bus et 80% le métro donc on aurait aimé, espéré, que ces investissements aillent justement pour les transports souterrains, c'est évident.

Monsieur le Maire : Il est vrai que c'est un débat très important que l'accessibilité dans la ville et nous devrions être très sensibles à ce sujet, car c'est vrai, alors que beaucoup d'efforts ont été faits dans le bus, il faut le souligner, dans notre arrondissement seules deux stations sont pourvues d'ascenseurs Bir-Hakeim et la Motte-Picquet.
Balard le sera bientôt dans le cadre des travaux sur la ligne 8 par rapport au Ministère de la Défense, bien sûr, le tramway l'est et nous espérons que le minibus le sera également.
Mais c'est vrai que c'est un sujet qui nous a beaucoup occupés à la mairie du 15ème puisque nous avons, Claire de Clermont-Tonnerre le rappelait tout à l'heure, mis en place une commission « cadre de vie et accessibilité » donc dès le début de la mandature j'ai bien pris conscience de ce sujet.
Puis ensuite un CICA s'est tenu sur la sécurité des piétons et l'accessibilité dans l'arrondissement, un colloque organisé par l'Association Familles de France à la

mairie sur le thème des familles « vivre son handicap dans le 15ème » avec un certain nombre d'élus ici présents et puis c'est vrai nous demandons un effort à la RATP pour équiper les stations de métro autour de Necker. Même si nous sommes très conscients du fait qu'il est nécessaire d'équiper toute une ligne puisqu'à partir du moment où l'on rentre, on sort d'une station, il faut pouvoir entrer ou sortir d'une autre.
Cela étant, nous avons beaucoup d'efforts à fournir encore dans notre ville pour que nous soyons à la hauteur des enjeux.
Je crois que, s'il n'y a pas d'autres interventions, Monsieur LEFEVRE va dire quelques mots de conclusion en tant que rapporteur.

Franck Lefevre : Juste un mot concernant l'accessibilité du métro. En effet, Monsieur Dargent considère que c'est une fatalité puisque finalement c'est trop cher.
Ce que l'on aimerait voir finalement c'est un plan sur 10 ans, peut-être, de mise en accessibilité des stations de métro parce que si on ne commence pas, on n'aboutira jamais. On aimerait voir un plan un peu identique à celui que l'on a sur les bus.
Il y avait une question concernant le minibus également. Le minibus a priori n'est pas dans ce projet de délibération parce que là c'est une demande de subventions à la Région, au STIF, mais simplement pour dire que l'on attend avec impatience ce minibus et on espère qu'i n'y a pas de dérive calendaire Monsieur Dargent et que cela sera bien pour le second semestre de cette année.

Monsieur le Maire : Nous allons donc soumettre aux votes ce projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

◊

13. 2013 DVD 39 : Demande de subventions auprès de la Région d'Ile de France relatives à certains aménagements de sécurité inscrits au budget 2013.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

14. 15 2013 015 : Approbation du principe d'implantation et d'aménagement d'un jardin partagé dans l'espace vert de la maison communale 69 rue Violet - 75015 Paris.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

15. 15 2013 014 : Approbation du principe et d'aménagement d'un jardin partagé dans le square des Cévennes 3 rue Cauchy - 75015 Paris.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

16. 15 2013 016 : Choix de la gestion par délégation de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 29/33 rue Emeriau - 75015 Paris.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

17. 2013 DASES 86 : Fixation du loyer annuel à 100 euros dû par le Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP) pour l'occupation de 5 logements sis 96, rue d'Alleray et 47, rue Dantzig (15e).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

18. 2013 DAC 245 : Subventions (56 830 euros) à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

19. 2013 DAC 233 : Convention avec l'association La Main et fixation de la redevance pour l'occupation temporaire d'un immeuble communal, 34 rue Castagnary (15e).

Monsieur le Maire: Le numéro 19 DAC 233 qui est une convention avec l'association La Main et la fixation de la redevance pour l'occupation temporaire d'un immeuble communal, 34 rue Castagnary (15e).
Monsieur Coudert.

Guy Coudert: Je m'étonne qu'un collectif du fin fond du 17ème arrondissement vienne s'installer dans les ex bains-douches de la rue Castagnary. Ce collectif s'appelle La Main, moi en l'occurrence je l'appellerai La Main basse, alors que nous avons au même moment un collectif d'artistes dans le 15ème, rue Saint-Charles, qui est dans l'obligation de quitter son lieu d'implantation pour cause de démolition du bâtiment dans lequel il est.
Ce collectif du 15ème, rue Saint-Charles, est apprécié par les habitants pour son dynamisme, son enthousiasme et son intégration dans son environnement et dont on peut dire qu'il est bien l'expression, si souvent entendue dans cette enceinte du bien vivre ensemble.

Monsieur le Maire : Madame Roy.

Isabelle Roy: Pour cette délibération je pense qu'en fait il est intéressant de souligner, de se féliciter, quand même, du fait que maintenant ce projet se concrétise enfin, parce que nous avions eu un petit débat un peu tendu la dernière fois sur ce sujet.
Et je trouve en plus, par rapport à ce que vient de dire Monsieur Coudert, justement dans la convention d'objectifs au-delà de l'aspect de développer des espaces de travail collectifs, individuels et d'accueillir des artistes en résidence, il me semble que l'intérêt, ce sont aussi les objectifs fixés dans cette convention, l'ouverture de cette association sur la vie culturelle et associative

locale et l'une des missions qui est donnée à cette association est bien de développer une vraie activité culturelle dans le quartier en partenariat avec des associations du quartier.
Cela me semble être un objectif intéressant de ce projet donc je tenais à le souligner. J'espère donc, que vous serez à même et d'accord pour soutenir cette délibération parce qu'il me semble justement que quand un nouveau collectif s'installe dans un quartier, ce qui est intéressant c'est qu'il soit en résonnance avec le quartier et les habitants dans lequel il s'installe. D'ailleurs j'espère qu'il trouvera des synergies notamment, pourquoi pas, j'en fais la proposition, j'en parlerai à Madame Ferhat, peut-être de proposer aux conseillers de quartier d'inviter ce collectif pour qu'il se présente en conseil de quartier pour voir s'il n'y a pas justement, en raison de cet objectif, des synergies à trouver. C'est une obligation que l'association fasse un bilan chaque année de la contribution qu'elle aura localement.

Monsieur le Maire : D'ailleurs, nous recevrons, enfin le Conseil de quartier le recevra volontiers j'imagine. Il y a une intervention de Monsieur Loriau.

Jérôme Loriau : Juste une intervention parce que je ne voudrais pas avoir compris, parce que je suis un peu un inquiet, un petit message subliminal derrière l'intervention de Madame Roy qui se félicite que notre débat se soit apaisé et que l'on ait oublié nos querelles anciennes.
En fait, il faut quand même que l'on se souvienne que nous en sommes là aujourd'hui parce que le Maire du 15ème dans cet équipement transféré à l'inventaire de la Mairie du 15ème arrondissement, a accepté que temporairement et je voudrais que l'on se souvienne tous que c'est temporairement, que ce collectif vienne s'installer dans cet équipement qui était un équipement à vocation sportive et de bains-douches initialement, et que nous avons toujours pour cet équipement le projet de reconversion soit à vocation sportive ou à d'autres vocations mais d'intérêt local et que cet équipement est occupé temporairement par ce collectif, je le répète ; ce collectif n'est là que temporairement.

Monsieur le Maire : Cela est fixé dans la convention. Monsieur Alayrac.

Monsieur Alayrac : Mais il aurait mieux valu que ce soit Monsieur Loriau et lui seul qui s'exprime ce soir, parce que ce qu'il a dit est juste, il s'agit d'une occupation temporaire, donc j'avoue être un peu intrigué par la prise de position de Monsieur Coudert, je ne sais qui elle engage, lui-même sans doute, peut-être sa majorité au-delà, je l'interpelle parce que j'entends deux discours.
Nous avons eu déjà un débat assez clivant sur ce sujet là, nous pouvons, bien sûr, le rouvrir cela ne nous fait pas peur. Mais, Monsieur le Maire, vous représentez

une majorité, je vous ai entendu au Conseil de Paris donner votre avis, après les assurances que Monsieur Julliard vous a données, qui était un avis favorable à l'occupation temporaire par La Main.
Donc, je ne vois pas pourquoi il y a sujet à polémique ou à faire des jeux de mots que je qualifierais de douteux d'ailleurs.

Monsieur le Maire : Nous ne revenons pas du tout sur cet engagement, nous sommes très soucieux d'accueillir La Main dans les meilleures conditions possibles. Je crois d'ailleurs qu'ils doivent venir se présenter si ce n'est déjà fait, auprès de l'adjoint, donc tout va bien.
Simplement, comprenez que ce qui a heurté la Mairie du 15ème c'est d'apprendre cette information au départ dans la presse, ce qui est quand même une petite maladresse de la Mairie de Paris, mettons cela sur le compte de la jeunesse de Monsieur Julliard.
Deuxièmement, il n'avait pas tout à fait perçu le fait que c'était un équipement transféré et si on essaie de prendre en considération les choses, un équipement transféré par définition doit être géré par le Maire d'arrondissement en parfaite coopération avec la Mairie centrale, bien sûr, et que cet équipement, comme l'a rappelé Monsieur Loriau, et c'est sans doute aussi l'interrogation de Monsieur Coudert, a une vocation, après son occupation temporaire par ce collectif, d'être un établissement permettant de multiples activités sportives, culturelles, loisirs, associatives, c'est bien là-dessus que nous souhaitons travailler en bonne intelligence avec la Mairie de Paris.
Il y avait d'autres interventions ? Madame Fonlladosa

Ghislène Fonlladosa : Je voulais dire à Madame Roy que cette convention n'a rien de spécifique à La Main, c'est une convention-type, la même qu'avait signé le collectif Jour et Nuit Culture, donc on ne doit pas non plus mettre en exergue l'originalité du fait qu'ils doivent travailler avec le quartier, c'est une convention type qui n'a rien d'exceptionnelle pour La Main.
Beaucoup de choses ont été dites que je partage, bien entendu, lors de Conseil de Paris du mois de septembre, Monsieur le Maire je pense que vous vous en souvenez et mes chers collègues aussi, Monsieur Julliard nous avait promis que le devenir de cet établissement devait se faire en dialogue et en échange avec la Mairie car effectivement la convention n'est que de maximum trois ans donc pour le moment cet établissement est dans le domaine intercalaire donc en attente d'une affectation, c'est-à-dire que dans un maximum de trois ans ce collectif La Main devra quitter cet établissement et la Mairie de Paris décidera d'en faire ce qu'elle veut et j'insiste de nouveau sur le fait, en prenant pour argent comptant ce que nous a dit Monsieur Julliard en septembre, que ce devenir doit se faire en association avec la Mairie du 15ème et selon les demandes qui nous ont été faites

par de nombreuses associations, Monsieur le Maire, sportives, culturelles, familiales… pour l'utilisation de ce lieu il serait dommage que dans ce quartier nous ayons un énième bâtiment de logements sociaux, nous avons trop besoin à cet endroit là d'un équipement collectif à disposition de tout ce quartier, voire à disposition du 15ème .
Monsieur le Maire, nous avons effectivement reçu, dés que cela a été possible le collectif La Main, en octobre 2012, donc nous les connaissons bien, nous connaissons bien leur projet qui nous a gré, bien entendu, ils ont visité les lieux, ils en sont contents. Nous avions demandé que le collectif, parce que cela ne leur avait pas été proposé, Jour et Nuit Culture puisse aussi visiter ces lieux et avec l'aide de votre cabinet nous avons pu obtenir qu'ils puissent les visiter pour soit aller éventuellement vers un partage des lieux avec La Main, soit demander à l'utiliser pour eux seuls. Compte-tenu des activités du Collectif Jour et Nuit Culture, ce lieu n'est pas partageable entre les deux, ils se sont vus, c'est vrai mais ce n'est pas si grand que ça d'une part et d'autre part le Collectif Jour et Nuit Culture a des activités qui se prêtent mal à l'organisation des bains-douches.
Depuis le début avec beaucoup d'enthousiasme et Monsieur le Maire, vous le premier, vous y aviez passé pas mal de temps, nous avons soutenu le Collectif Jour et Nuit Culture, qui fait l'unanimité sur la qualité et je viens de voir leur dernier rapport culturel remis à Monsieur Julliard et il est parfait.
Donc ils devaient quitter les lieux en décembre 2012, suite au retard de la SGIM pour la démolition du bâtiment, ils ne le quitteront que fin juin, ce qui est quand même relativement proche. Donc ce que nous souhaitons c'est que la Mairie de Paris mette autant d'ardeur à soutenir le relogement du Collectif Jour et Nuit Culture, d'enthousiasme et de bonne volonté qu'elle en a mis pour installer le Collectif La Main aux bains-douches.
Pour le moment, les contacts que j'ai avec la Direction des Affaires Culturelles sur ce sujet sont peu enthousiasmants et je crains qu'il y ait quelques problèmes pour le relogement à partir de fin juin du Collectif Jour et Nuit Culture. Nous ne cesserons pas, quand même, de demander à la Ville de faire un travail rapide sur la réinstallation puisque les communiqués de presse ne cessent de tomber sur le bien fondé du travail de la Ville de Paris en matière de Collectifs d'artistes où l'on annonce, à renfort de paragraphes dans tous les journaux, que dix sept milles mètres carrés sont mis à disposition des Collectifs d'artistes, donc il faut que l'on trouve une place pour ce Collectif du 15ème.

Monsieur le Maire : Et ce d'autant plus que c'est la Mairie de Paris qui a souhaité le relogement de ce Collectif 61 rue Saint Charles. Nous allons passer aux votes. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

◊

20. 2013 DAC 17 : Subvention (5 000 euros) à l'association Aire Falguière - Compagnie Vue sur Mer (15e).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

21. 2013 DAC 148 : Subvention (35 000 euros) et convention avec l'association Immanence (15e).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

22. Communication portant sur la convention Prévention 2013-2015 entre le département de Paris et l'association ARC 75.

Monsieur le Maire : C'est une communication concernant la prévention spécialisée dans notre arrondissement et particulièrement sur l'action d'ARC 75. C'est vrai que la charte des arrondissements dispose que les projets de délibération du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général et ayant un caractère local soient transmis aux Mairies d'arrondissement en vue d'une information du Conseil. C'est donc une communication bien sûr à titre informatif, et qui est relative à la signature de conventions avec les clubs de prévention parisiens pour la période 2013-2015, notamment ARC 75 pour ce qui nous concerne.
Curieusement la convention prend effet le 1er janvier 2013, elle est donc d'ores et déjà appliquée, ce qui peut paraître surprenant. Ces conventions sont le fruit d'un rapport de l'Inspection Générale de la Ville sur les relations partenariales entre les équipes de prévention et les Mairies d'arrondissement.
Mon adjoint Hubert Martinez, mon Directeur de Cabinet ont été auditionnés dans ce cadre en avril 2012 afin de poser un diagnostic et dresser les procédures devant régir les relations entre ARC 75 et la Mairie

d'arrondissement. Cette audition a été conduite à une époque où le 15e vous vous en souvenez bénéficiait des services de 2 clubs de prévention : ARC 75 qui couvrait l'ouest, de Dupleix à Balard, et l'ANEF à l'est du 15ème, qui couvrait les quartiers Falguière et Périchaux.
Quelques mots sur l'ANEF qui avait succédé en 2008 à TVAS 15. A l'époque, le département avait décidé de déconventionner TVAS 15 et de transférer d'autorité les deux équipes d'éducateurs, comprenant 8 personnes, à l'ANEF, sans que la Mairie du 15ème soit d'ailleurs associée à cette décision et alors même que nous nous étions opposés déjà à l'époque à ce changement étant pleinement satisfaits de l'action de TVAS 15. Certains se souviennent peut-être de l'action de sa Présidente Madame AIME, hélas depuis lors décédée. Ce transfert administratif n'a heureusement pas nuit au travail des éducateurs et de leurs chefs de service, malgré un contexte administratif particulièrement complexe. Un travail fondé sur une relation de confiance entre le département, les équipes d'éducateurs, la Mairie du 15e qui a cependant rapidement pâtit de lourds problèmes de gouvernance à la tête de l'ANEF, qui ont été amplifiés par des pressions de la Mairie centrale. Après bien des péripéties ces problèmes de gouvernance, doublés d'une volonté évidente de décapiter les équipes de terrain, ont conduit au pourrissement de la situation et à un long processus de déconventionnement de l'ANEF entamé en 2010 et qui a abouti, début 2012 au lancement par le département de Paris d'un nouvel appel à projets, visant à sélectionner un club de prévention susceptible de reprendre les activités jusque-là assurées par l'ANEF.
A l'issue de cet appel à projets, auquel, je le cite aussi pour nos collègues, la Mairie du 15ème n'a incroyablement pas été associée, alors qu'elle l'avait été 3 ans auparavant pour la sélection du club de prévention de l'ouest du 15ème, où d'ailleurs la décision consensuelle entre la Mairie du 15ème et la Mairie de Paris avait permis de choisir ARC 75. C'est ARC 75, déjà présent sur l'ouest du 15ème, qui a été désigné.
Ce choix n'a pas recueilli mon assentiment, pas plus d'ailleurs que celui de la Mairie du 14ème. Parce que nous essayons de travailler en bonne intelligence avec la Mairie du 14ème, la barrière symbolique qui sépare les deux arrondissements justifie en effet que ce soit plutôt le club de prévention présent sur l'ouest du 14ème, la fondation Feu vert qui avait été chaudement recommandée par la Mairie du 14ème d'ailleurs, qui gère les deux équipes de prévention de l'est de notre arrondissement, parce qu'il est très important que sur ce secteur, que chacun connaît, à cheval sur les 2 arrondissements, que les équipes travaillent en synergie pour parer aux affrontements entre bandes. J'ai d'ailleurs rencontré le Maire du 14ème à ce sujet.
Au lieu de cela, l'intégration des équipes de Falguière et des Périchaux au sein d'ARC 75 à l'automne dernier a malheureusement complètement échoué, cassant

un travail de terrain efficace, puisque le 1er novembre dernier, ce n'est pas moins de 7 des 8 éducateurs, qui ont refusé leur intégration au sein d'ARC 75, dont les équipes dirigeantes ne garantissaient pas le maintien dans le 15ème, mais proposaient à brève échéance la mobilité vers la banlieue de la plupart de ces éducateurs remplacés par d'autres.
Cette décision était totalement inappropriée, vous savez bien qu'il faut des années pour appréhender un territoire, nouer une relation de confiance avec les jeunes et supprimer deux équipes qui avaient réalisé un énorme travail de terrain et étaient appréciées des jeunes et de leurs familles, connues d'eux, est vraiment incompréhensible. Je ne veux pas évoquer de raison politique évidemment qui ne saurait prendre place dans ce type de débat, mais en tout cas on a là mis à bas le travail de nombreuses années sur ce secteur difficile du 15ème.
Résultat, depuis plus de six mois, et même si j'ai toute confiance en les responsables d'ARC 75 que je vois régulièrement, et après un an et demi de turbulences politico-administratives, je dénonce quand même les dysfonctionnements administratifs graves qui se sont produits. On peut avoir confiance et néanmoins soulever des problèmes, on ne doit pas se voiler la face au contraire il faut tout évoquer.
Les secteurs Périchaux et Falguière sont quasiment en déshérence, ce qui contribue peut-être à expliquer les difficultés que nous avons connues l'année dernière. Les affrontements et les occupations permanentes de halls d'immeubles, les incendies aux Périchaux, les problèmes récurrents sur l'escalier 11 que nous continuons de connaître, d'ailleurs les jeunes se plaignent aussi du départ de leurs éducateurs. La charge qui pèse sur ARC 75 est très lourde, le défi à relever sera difficile mais nous soutiendrons, et je le dis d'emblée, la démarche comme nous l'avons toujours soutenue, d'ARC 75.
Nous attendons, néanmoins, de son équipe dirigeante que soient recrutés au plus vite les éducateurs qui font défaut car il faudra des mois pour renouer le lien de confiance et je voudrais aussi que ces éducateurs et l'équipe dirigeante, pour ce qui concerne le 15ème, se consacrent uniquement au 15ème n'intègrent pas d'équipes parisiennes volantes qui transitent entre les arrondissements, qui sont, je le crois, peu efficaces car pas assez en phase, pas assez présentes auprès des jeunes et de leur famille puisqu'il faut dans ces secteurs une présence quasi quotidienne.
Je souhaiterais également qu'ARC 75 se donne un local dans le 15ème, et la Mairie peut aussi aider, qui serve de point de repère pour les jeunes et leur permettent de se sentir en confiance. Je pense qu'il est plus opportun que les rendez-vous avec les éducateurs se tiennent dans un local, comme cela se fait dans la plupart des équipes de prévention spécialisée, que dans des cafés. D'ailleurs, toutes les équipes de prévention dans Paris se sont toutes dotées d'un local d'appui qui leur

permet également de conduire des actions périphériques mais néanmoins utiles comme du soutien scolaire.
D'ailleurs, ARC 75 a négocié, depuis quelques mois, quelques heures de disponibilités dans un local paroissial rue de la Procession, preuve s'il en est de l'utilité de disposer de locaux dans le 15ème. Bien sûr la Mairie d'arrondissement continuera de soutenir financièrement les actions d'animations conduites auprès des jeunes et de façon très forte par les équipes d'ARC 75, ce que nous pratiquions avant avec l'ANEF, et de réaliser différents supports de communication à leur intention et à leur demande. La Mairie du 15ème continuera également d'octroyer des créneaux sportifs à ARC 75 dans le gymnase Cévennes et sur les différentes entités placées sous sa responsabilité.
Un dernier sujet que je voudrais aborder, parce que c'est vraiment des questions importantes, c'est la question du budget d'ARC 75. Les crédits du Département qui sont accordés à l'ANEF, qui étaient accordés à l'ANEF et à ARC 75 ont-ils été additionnés en une seule subvention ou le Département a t-il réduit le montant global affecté à la prévention sur l'arrondissement couvert désormais par la seule ARC 75 ? De telles indications n'apparaissent pas dans le projet de convention qui nous est soumis.
Je rappelle que j'ai demandé également, il y a deux ans, un élargissement des secteurs de prévention spécialisée aux quartiers Commerce, Amiral Roussin et Frères Voisins, puisque l'on a une situation, là aussi, difficile de poches de grande précarité qui se sont développées. Et si des réductions budgétaires ont résulté de l'intégration de Falguière et Périchaux au sein d'ARC 75, il serait souhaitable qu'elles soient affectées à ces secteurs. L'article 11 de la Convention relative aux opérations financières et au budget prévisionnel évoque la présentation à la DASES au plus tard le 31 octobre de chaque année d'un budget prévisionnel pour les suivantes, je crois que nous sommes tous d'accord pour demander à en disposer. Comme l'article 12 qui indique qu'un compte administratif doit être remis chaque année à la DASES pour les comptes de l'année précédente. Je pense qu'il faut accroître encore les rapports d'information, les contacts réguliers entre les uns et les autres.
D'ailleurs, je constate que dans le rapport de l'Inspection Générale cette exigence est partagée par la quasi-totalité des élus qui considèrent que parfois l'action des clubs de prévention n'est pas assez lisible, je sais la difficulté de leur tâche, et je rends hommage aux travailleurs sociaux, aux éducateurs qui sont sur le terrain au contact des ces jeunes souvent jour et nuit, mais il est nécessaire que nous puissions aussi avoir une meilleure connaissance des sujets.
Voilà ce que je voulais dire concernant cette communication sur la convention passée entre le Département et ARC 75, il s'agit d'exposer clairement et en toute transparence les problèmes qui se posent, en espérant qu'ils seront résolus avec l'appui du Département de Paris et de la Mairie du 15ème

Y a-t-il des Interventions ? Monsieur LAMOUR.

Jean-François Lamour : Je souhaiterais préciser une des conséquences de la mise à l'écart de l'ANEF au profit de l'ARC 75 et tout particulièrement dans le secteur des Périchaux.
Vous le savez ce secteur, aujourd'hui, est en grande difficulté, il n'y a pas une semaine sans que nous soyons appelés par des riverains, et en particulier notre collègue Hubert Martinez, pour un certain nombre d'actes d'incivilité, voire même d'actes violents, d'actes répréhensibles au niveau pénal.
Cela part de l'occupation quasi permanente du hall d'entrée de l'escalier 11 et quasiment de tout l'escalier, de squats également, mais heureusement nous sommes intervenus avec force pour que les squatteurs du 15ème étage soient enfin expulsés, nous sommes dans l'attente de l'expulsion d'une autre famille qui est accusée de trafic de drogue. Mais ce n'est pas simplement l'escalier 11, il s'agit également du bâtiment du 105, en particulier, où là aussi les cages d'escaliers sont occupées ainsi que les caves.
Il y a donc, on le voit bien, une sorte de désert aujourd'hui où les éducateurs ne trouvent plus leur place, on peut dire qu'il y a, et pas en nombre suffisamment important, une mobilisation des forces du GPIS, également du Commissariat du 15ème et de la BAC qui se mobilisent beaucoup. On aurait pu attendre après la visite extrêmement médiatique du Ministre de l'Intérieur en juin dernier qu'il considère cette zone des Périchaux comme une zone de sécurité prioritaire, une ZSP, mais pour une question de réduction de budget, que l'on peut comprendre, il n'a pas pu l'inclure dans le dispositif parisien. Mais on peut dire, au moins, sur la partie GPIS et forces de police, c'est-à-dire sur la partie répressive et de sécurité, que les choses sont prises en main et nous sommes de notre côté extrêmement vigilants à répondre aux attentes très nombreuses des riverains, et en particulier, des habitants de l'escalier 11.
Mais cela ne suffit pas et tout l'environnement social, l'animation, l'accompagnement social, celui-ci a totalement disparu du dispositif de sécurité et de tranquillité des Périchaux. Et cela devient un vrai problème parce que celles et ceux qui voudraient bien, finalement, être pris en charge et avoir une activité dans le champ de l'animation, ne peuvent pas parce que je crois qu'il y a à peine deux animateurs aux Périchaux. Et vous l'avez très bien dit Monsieur le Maire deux animateurs qui sont aujourd'hui totalement perdus, qui ne connaissent quasiment pas la population, qui ne se sont pas faits admettre d'eux et sont plutôt mis à l'écart que aptes à participer à un certain nombre d'actions d'animation et d'encadrement. Il y a donc un vrai souci et c'est une urgence, vous l'avez dit, qui vous a amené à faire cette communication.
On ne peut pas dire aujourd'hui que la réflexion de Paris Habitat sur la sectorisation, la résidentialisation des Périchaux avec l'installation de grilles et

de différentes portes d'entrée et de sortie, qui va être fait mais dans le courant de la prochaine mandature, pas dans les mois qui viennent, pourra régler le problème. On a une vraie urgence aujourd'hui et vous avez bien fait, Monsieur le Maire, d'exprimer au travers de votre communication cette urgence.
Aujourd'hui, un : ces éducateurs ne connaissent pas leur public et deux : ils sont en nombre, notoirement, insuffisant pour régler les problèmes extrêmement lourds qui aujourd'hui sont légion et quasi quotidiens dans cette partie du 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac

Gilles Alayrac : Je constate que cette communication qui devait nous permettre d'évoquer ce soir la Convention que va passer le Département de Paris avec ARC 75, nous amène très loin, embrasse très large, et nous amène bien au-delà de ce qui était prévu, mais je dois dire que ce débat, naturellement, ne nous fait pas peur et nous avons aussi nos arguments, il peut aussi y avoir des points d'accord avec certains constats que vous faites et que nous pouvons aussi partager.
Mais, je voudrais d'abord revenir sur les accusations très graves que le Maire du 15ème a portées à l'égard de la Ville de Paris. Je les considère comme étant très graves puisque Monsieur le Maire à l'égard de l'ANEF, donc le précédent club de prévention qui travaillait sur les quartiers est du 15ème arrondissement, vous avez évoqué la pression de la Mairie centrale et la volonté de pourrir la situation. Oui, naturellement, on le voit bien, Bertrand Delanoë avait pour volonté de pourrir la situation dans les quartiers sud-est du 15ème arrondissement, je pense que là on est sur des sujets qui ne prêtent pas à rire, qui ne prêtent même pas à sourire et où la responsabilité devrait être de mise.
Parce qu'en réalité, le travail que faisait l'ANEF, vous semblez dire qu'il était parfait à tout point de vue, c'est un constat que nous ne partageons pas. D'ailleurs, lors de réunions du Conseil de Prévention et de Sécurité de la Délinquance du 15ème arrondissement, à deux reprises j'ai eu l'occasion de dire que je m'interrogeais sur le bilan de ce club de prévention. Et quelqu'un d'autre ici pourrait mieux que moi en parler puisqu'il s'agit d'une de nos collègues qui vit dans le quartier des Périchaux que Monsieur Lamour évoquait tout à l'heure et je pense que Madame Petranico partage aussi ce point de vue.
En réalité, c'est un peu le dépit qui vous anime Monsieur le Maire, c'est le dépit un peu d'avoir perdu finalement un instrument, quelque chose que vous aviez plus ou moins utilisé, manipulé. D'ailleurs, en dépit de ce que prévoit la loi, je sais que ceci ne plait pas à tout le monde mais moi je rappelle ce que prévoit la loi mes chers collègues. La loi ne prévoit pas que les clubs de prévention soient financés par les Mairies d'arrondissement, elle ne prévoit pas que les clubs de prévention soient nommés par les Mairies d'arrondissement, elle ne prévoit pas que les clubs

de prévention fonctionnent selon les instructions des Maires d'arrondissement. Cette loi, elle peut évoluer mais aujourd'hui c'est une compétence du Département, nous sommes légalistes, nous sommes des républicains et nous travaillons dans le cadre de la loi. Donc, nous avions là une association, d'ailleurs qui a demandé elle-même, à quitter ce terrain, et la Ville a donné suite et je pense que c'est une très bonne chose.
Je pense, contrairement à ce qui a été dit, qu'il ne faut pas décourager le nouveau club de prévention qui va arriver, il ne faut pas installer un climat de défiance, même si à la fin de votre intervention vous avez donné des propos plus rassurants qui semblaient dire « bienvenue », mais finalement on vous a quand même à l'œil. Je crois que ce club de prévention, qui travaillait déjà sur une partie de nos quartiers du côté de la rue Balard, Baugrenelle, du côté de Duplex et où les résultats, me semble-t-il, sont tout de même relativement encourageants et méritent d'être encore encouragés, vous voyez qu'il y a de ma part des faits objectifs, je crois que ce club de prévention doit être accueilli, il faut lui laisser du temps, il ne faut pas l'accabler, il faut le soutenir. Je dirais qu'il s'agit de professionnels, ce sont des professionnels qui vont connaître le terrain, mais on ne peut pas maîtriser un terrain au bout de quatre ou cinq semaines. Ils ont pris leur fonction le mois dernier, on va leur laisser un peu de temps.
Je voudrais dire autre chose. A travers les propos que vous avez prononcés tout à l'heure, je disais que vous nous avez amenés loin, attention à la confusion entre les questions qui relèvent de la prévention, les questions qui relèvent de la sécurité, les questions qui relèvent du délit pénal, c'est très facile de tout mélanger, de faire un espèce de méli-mélo de tout cela, de ces concepts.
De quoi parle-t-on ? On parle de jeunes qui sont en déshérence, on parle ici de jeunes âgés de 12 à 21 ans qui ont des difficultés sociales dans leur lien avec les autres, familiales, qui ont souvent des difficultés à l'école qui sont en décrochage scolaire, qui ont souvent des difficultés à trouver du travail et ce sont ces jeunes que nous voulons récupérer pour en faire de véritables citoyens. Je ne parle pas des dealers, je ne parle pas de ceux qui tirent avec des armes à feu, puisque cela s'est produit deux fois aux Périchaux au cours de ces dernières années, ni de ceux qui tirent à coup de mortier. Je parle de ces jeunes, et j'aimerais qu'on tienne un discours responsable, en parlant de ce qui fait la noblesse des clubs de prévention c'est-à-dire l'accompagnement de cette jeunesse.
Et si vous voulez tout mélanger en essayant de créer un sentiment finalement d'inquiétude auprès de ces habitants des Périchaux qui vous mobilisent tant, mais dans ce quartier vous n'avez apporté aucune réponse finalement valable. Moi, j'ai connu les Périchaux quand il n'y avait aucun projet de résidentialisation, j'ai connu les Périchaux lorsqu'il n'y avait aucun local pour les associations, j'ai connu les

Périchaux lorsqu'il n'y avait aucun équipement sportif, je constate que tout ceci évolue. Nous sommes ensuite confrontés à des difficultés qui relèvent du délit pénal et je veux que par rapport à cela le travail de la police, soit un travail qui aille sur le terrain, la Police Nationale a besoin de revenir dans les ensembles sociaux.
Voyez, je partage votre constat mais je ne veux pas que l'on puisse penser qu'il y a entre nous une divergence, je fais le même constat que vous, je ne vis pas dans ce quartier mais j'y vais assez souvent, mais ne donnons pas l'impression aux habitants qu'ils sont délaissés alors que justement il y a des efforts, des efforts immobiliers, des efforts financiers qui sont faits pour les aider. Et, je pense que c'est l'honneur de la politique que de le dire aussi

Monsieur le Maire : Juste un mot en réponse parce que les propos de Monsieur Alayrac illustrent parfaitement le proverbe : « qui veut tuer son chien l'accuse de la rage », vous avez bien compris l'amalgame.
On dit que la Mairie du 15ème faisait de cette association « sa chose » donc on lui a coupé la tête, c'est ce que veut dire Monsieur Alayrac. Ce qui est assez paradoxal parce que l'ANEF, que vous avez tellement critiqué dans votre propos, a été choisie par la Mairie de Paris en remplacement de TVAS 15 contre l'avis de la Mairie du 15ème donc je ne vois pas comment vous pouvez prétendre que l'ANEF était « notre chose ». D'ailleurs les éducateurs et les équipes apprécieront.
Alors que l'ANEF a été choisie contre notre volonté parce que nous souhaitions prolonger le travail de TVAS 15 d'une part. Deuxièmement, il ne faut pas confondre les choses, et vous le savez très bien, d'ailleurs là-dessus il y a eu un consensus, ce qui posait problème à l'ANEF c'est son équipe dirigeante, je ne crois pas que vous soyez en mesure de mettre en cause, ou alors il faut le dire clairement, les éducateurs spécialisés qui travaillaient sur le terrain, il y avait défaillance au niveau de l'équipe dirigeante et c'est la raison pour laquelle aussi le Département a décidé de changer d'association spécialisée.
On ne peut pas non plus me dire que je fais un procès de m'opposer à une association de prévention spécialisée notamment ARC 75 puisque, comme vous l'avez d'ailleurs rappelé dans le débat, c'est une association sur laquelle s'est porté mon choix comme celui de la Mairie de Paris, à l'époque, où nous l'avions mandaté pour l'ouest du 15ème et je connais ses dirigeants depuis des années, je les connaissais déjà lorsque j'exerçais d'autres fonctions.
Donc ARC 75 est une association bien connue, solide, réputée, simplement ce que nous disons c'est qu'aujourd'hui alors qu'elle est installée depuis le 1er novembre, quand même, sur le secteur, les choses ne se sont pas passées comme elles auraient dû se passer. Il est particulièrement dommage qu'aucun accord n'ait pu être trouvé avec l'équipe d'éducateurs spécialisés, qui connaissaient bien son terrain, et qui est du coup partie. D'ailleurs, c'est tellement compliqué pour ARC

75 qu'actuellement elle n'a pas trouvé à remplacer ces éducateurs donc notre propos est seulement un encouragement à cette association pour en trouver et je crois que nous ne pourrons pas faire un bon travail sur les Périchaux sans qu'il y ait une politique globale ; bien sûr que ce n'est pas qu'une politique de répression, c'est une politique aussi de prévention, d'insertion, d'éducation, à laquelle nous participons le plus possible.
Vous parliez d'un local, c'est nous qui avons ouvert un local boulevard Lefebvre, le CDL qui accueille des associations de quartier. Souvenez-vous aussi, de ce local de l'avenue de la Porte Brancion que nous souhaitions attribuer à une régie de quartier sur laquelle nous étions bien partis et qui maintenant a été attribué à une société de vente de matériaux de construction, c'est assez loin de la prévention spécialisée. Le local aurait très bien pu être attribué à ARC 75, comme point d'appui et ça c'était à Paris Habitat de le faire et à la Ville. On ne va pas ergoter là-dessus, oui nous souhaitons le succès d'ARC 75 comme de toute association de prévention spécialisée mais simplement aujourd'hui nous lançons simplement une alerte parce que les choses ne se passent pas dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire : Madame Poirault-Gauvin

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais faire une simple remarque puisque le débat a été élargi par Monsieur Alayrac lui-même, concernant l'action d'ARC 75 sur d'autres secteurs du 15ème arrondissement et il est vrai que cette association intervient sur le secteur Dupleix.
Je me souviens, sous la précédente mandature, nous avions réclamé l'intervention d'un club de prévention sur ce secteur là parce que nous avions des inquiétudes et finalement le Département de Paris a donné suite, à la suite du décès d'un jeune homme dans le quartier Dupleix, qui a donné lieu à une organisation plus complexe de réponse à l'insécurité.
C'est-à-dire qui ne concernait pas uniquement la prévention, il y a aussi l'action des correspondants de nuits sur le secteur Dupleix, qui donne pleinement satisfaction et je tiens à le dire et à rendre hommage à leur action et je profite de ce débat pour renouveler la demande que nous avions faite, d'ailleurs Monsieur Alayrac avait également déposé un vœu comme nous-mêmes sur l'action des correspondants de nuit. Les habitants souhaitent et s'étonnent que ces correspondants de nuit n'interviennent pas la nuit, ils interviennent de seize heures à minuit et nous souhaitons collectivement que l'on puisse étendre le mandat sur, notamment le vendredi soir et le samedi soir quand il y a des transports en commun qui permettent aux correspondants de nuit de rentrer chez eux pour ceux qui n'habitent pas Paris ; nous avons demandé qu'il y ait une

concertation avec les syndicats pour que l'on puisse étendre les horaires d'intervention de ces correspondants de nuit.
Donc, j'aimerais savoir où en est la concertation et savoir si elle a donné lieu à une décision de Madame El Khomri, qui s'était engagée à donner une réponse avant la fin de l'année 2012, parce que la sécurité c'est l'action de la police, des clubs de prévention mais aussi de la Ville de Paris.

Monsieur le Maire : L'autre demande concernait l'extension de l'action des quatorze correspondants de nuit sur le quartier Balard/Modigliani, tout proche, et qui connaît aussi des regains de tension depuis peu.
S'il n'y a pas d'autres interventions, comme il s'agit d'une communication, elle ne sera pas soumise aux votes.
Peut-être que Monsieur Martinez veut s'exprimer en quelques mots comme il est le rapporteur.

Hubert Martinez : Je vais juste apporter une précision. Je voudrais dire que le constat que vous venez de faire, Monsieur le Maire, c'est surtout le déficit de communication entre ARC 75 et la Mairie d'arrondissement, je rappellerais que ce déficit de communication a été fait par les deux inspecteurs généraux mandatés par la Ville de Paris qui ont donc élaboré un rapport, lequel rapport reprend le constat qui a été fait ce soir même.
Je rappelle que le déficit de communication ne porte pas uniquement à l'égard de la Mairie d'arrondissement mais elle porte sur tous les acteurs de la Ville, qu'il s'agisse de la DPP ou de l'Education Nationale ou des Centres de Loisirs. Les responsables ont eu peu de rapports, pour les correspondants de nuit je dirais pratiquement aucun, ou simplement une ou deux visites de courtoisie avec ARC 75.
Donc la gravité de la situation est là, c'est un peu « l'omerta » qui a été entretenue par cette association, je rappelle que la convention qui est applicable depuis le 1er janvier 2013 vise à améliorer les relations avec les Mairies d'arrondissement, pas seulement celle du 15ème, mais d'autres mairies d'arrondissement ont fait le même constat.
Cette convention vise à ce qu'une réunion soit organisée chaque année, en début d'année civile, entre la Mairie d'arrondissement et ARC 75, donc nous attendons pour l'instant que cette réunion ait lieu. La convention prévoit que l'association devra collaborer avec les administrations parisiennes présentes dans l'arrondissement, qu'il s'agisse de la DPP ou de l'Education Nationale surtout en particulier, et là je vise les chefs d'établissement des collèges, des lycées, qui ont très peu vu ces dernières années ARC 75.
Donc la gravité, c'est le déficit de communication.

Monsieur le Maire : Le message est lancé clairement, espérons qu'il aura des résultats.

◊

23. Communication portant sur la convention et subvention (6 200 000€) avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (75012 PARIS) pour la restructuration d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) au 57 rue Violet 75015 PARIS.

Monsieur le Maire : Nous allons donc passer maintenant à notre ordre du jour complémentaire qui est le 22 DASES 70G qui est une convention et subvention de 6 200 000€ avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (75012 PARIS) pour la restructuration d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) au 57 rue Violet 75015 PARIS. Merci.

Pas d'intervention ? Adopté. Merci.

◊

Monsieur le Maire : Je vais soumettre maintenant aux votes les projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'intervention. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

◊

24. VXV 2013 29 Vœu au Maire de Paris relatif au devenir de l'emprise du réservoir de Grenelle 125/125 bis rue de l'Abbé Groult - 12/14 rue Yvart, présenté par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste MENGUY, Louisa FERHAT, Gérard D'ABOVILLE, Catherine BRUNO et les élus des groupes UMP et UDI.

Monsieur le Maire : Il nous reste un vœu à examiner. Un vœu au Maire de Paris relatif au devenir de l'emprise du réservoir de Grenelle au 125/125 bis rue de

l'Abbé Groult et 12/14 rue Yvart et c'est Madame Claire de Clermont-Tonnerre qui le présente.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire, Mes chers collègues contrairement au principe que sous-tend la charte des arrondissements, la Ville de Paris est en train d'engager la transformation du site des réservoirs de Grenelle sans associer le Maire du 15ème arrondissement. Les riverains, non plus, n'ont pas été informés de cette démarche qui les concerne pourtant très directement.
Or l'emprise des réservoirs qui ne figure pas sur la liste des emplacements réservés au PLU, devrait donner lieu à une véritable concertation citoyenne qui associe la Mairie du 15ème et les riverains en vue de l'élaboration d'un programme en adéquation avec les besoins du quartier. Nous dénonçons la démarche actuellement conduite en solo par l'exécutif parisien et demandons au Maire de Paris d'une part d'organiser, dans les meilleurs délais, une consultation publique sur l'avenir de l'emprise foncière du réservoir de Grenelle et d'autre part, nous ne pouvons nous satisfaire des orientations décidées par le Maire de Paris.
C'est pourquoi afin d'avoir un débat ouvert nous demandons que de nouvelles études de faisabilité soient réalisées portant, par exemple, sur la création d'un espace vert sur la totalité de l'emprise actuellement occupée par les deux bassins du réservoir de Grenelle, tout en permettant la préservation et l'utilisation des voûtes. Des études qui porteraient également sur la réalisation d'un équipement public tenant compte des besoins des riverains à l'emplacement des logements de fonction situés au 125 rue de l'Abbé Groult ou encore sur la réalisation d'un équipement sportif comme nous vous l'avions déjà demandé dans notre vœu de novembre 2012. Merci.

Monsieur le Maire : Donc ce vœu sera adressé au Maire de Paris. Monsieur Dargent pour explication de vote de deux minutes.

Claude Dargent : Le groupe des élus de gauche votera contre ce vœu. Nous avons d'ailleurs un peu de mal à nous y retrouver parce que vous aviez fait adopter par ce conseil le 5 novembre 2012 un vœu demandant que cette emprise accueille des équipements sportifs. Nous en sommes à l'espace vert, donc je me demande avec curiosité ce que vous allez nous proposer la prochaine fois pour occuper cette emprise qui paraît décidément vous inquiéter beaucoup, je ne suis pas sûr qu'il y ait de quoi, d'autant que la démarche a été sur ce sujet transparente dès le début.
Une visite du site a été organisée avec les élus, Madame Claire de Clermont-Tonnerre était présente et représentait la Mairie du 15ème arrondissement, un certain nombre d'orientations nous ont été proposées. Il faut un ensemble qui

est un ensemble mixte, on peut imaginer des logements sur les emprises coté rue qui reconstituent un linéaire bâti et en cœur d'îlot un espace vert et des équipements de proximité. Anne Hidalgo a rappelé ces orientations lors de sa réponse au précédent vœu du 15ème arrondissement.
Autour de ces orientations il y aura évidemment une concertation, un architecte urbaniste, conformément à l'usage sera missionné et au bout du compte nous aboutirons à un plan qui sera digne de cette parcelle située en plein cœur du 15ème arrondissement. Pour finir je voudrais juste vous dire, mes chers collègues, n'ayez pas peur.

Monsieur le Maire : Vous savez l'expérience nous conduit, au contraire, à être extrêmement inquiets des projets qui sont les vôtres, il y a maints et maints exemples dans le passé et dans le présent et hélas dans l'avenir proche.
Le vœu est resté sans réponse valable, c'est la raison pour laquelle nous le redéposons. Quant à la visite, c'était une visite de la 4ème commission ce n'était pas une visite 15ème.
En tout cas nous serons très vigilants, d'autant plus que des centaines d'habitants ont signé une pétition pour s'inquiéter justement de l'évolution de ce secteur.
Je vais mettre ce vœu aux votes. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Merci.

<u>Quelques informations :</u>
Les prochains Conseils d'arrondissement auront lieu le 15 avril, 3 juin, 1er juillet, le CICA le 28 mars à 19h00.
Je rappelle aussi une réunion de concertation sur les rythmes scolaires en Mairie du 15ème le jeudi 21 mars à 18h00.
Je voudrais aussi vous informer que la commission des noms de rues s'est réunie cette semaine à la Mairie de Paris et a accepté nos propositions de dénomination suivantes pour des noms de rues dans le 15ème :

- rue du Général Alain de Boissieu dans le cadre du réaménagement du site Balard,
- dénomination allée Marianne Breslauer à la voie CX15 une allée de la ZAC Boucicaut,
- dénomination allée Isadora Duncan à la voie CY15 une autre allée de la ZAC Boucicaut,
- dénomination rue Irène Némirovsky voie DC15 entre la rue de Lourmel et la rue Boucicaut,
- attribution du nom de Marie SKOBTSOV à une nouvelle voie du secteur Lourmel église,

- attribution, par la Mairie de Paris, du nom de Jules Vallès au patronage laïque 71 avenue Félix Faure

Ainsi qu'un certain nombre d'autres propositions qui sont faites et sont actuellement en instance.

Mes chers collègues, je vous remercie et la séance est levée.

◊

La séance est levée.

Le Maire du XV^{ème} arrondissement

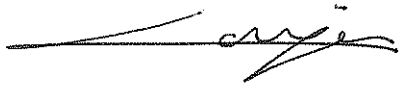

Philippe GOUJON
Député de Paris